

**PRODUITS CHIMIQUES A USAGE INDUSTRIEL
FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

<p>EMBAL – MAG ZA de l'hobit N°2 31790 Saint Sauveur</p> <p>Tél. : 05.61.35.59.54</p>	<p align="center">Présentation et règles de rédaction conformes à la norme NF T-01-102</p> <hr/> <p align="center">RISQUES SPECIFIQUES</p>
<p>1 - Identification du produit et de la Société</p> <p>1.1 Désignation commerciale 1.2 Fournisseur 1.3 Types d'utilisation (pour plus de détails, se reporter à la notice technique) 1.4 Autres données</p>	<p>DESTRUCTEUR D'ODEURS NECTAR I.D CHIMIE</p> <p>A usage professionnel</p>
<p>2 - Identification des dangers</p>	<p>Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la directive 67/548 CEE</p>
<p>3- Composition / Information sur les composants</p>	<p>Alcool gras éthoxylé Xn R22 R41 N° CAS : 68439-46-3 0.1 < c < 5%</p> <p>Dioxyde de Chlore CAS 10049-04-4 Xn R22 R32 S2 S7/9 S46 0.1 < c < 5%</p>
<p>4 - Premiers Secours</p>	<p>SYMPTÔMES ET EFFETS</p> <p>INHALATION : Faire respirer de l'air frais au sujet et consulter un médecin si nécessaire.</p> <p>CONTACT AVEC LA PEAU : En cas de contact prolongé avec la peau, laver avec de l'eau et du savon. Si une irritation apparaît et persiste, consulter un médecin.</p> <p>CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer abondamment à l'eau au moins 15 minutes. Consulter un ophtalmologiste si nécessaire.</p> <p>INGESTION : Boire beaucoup d'eau et faire appel à un médecin.</p>
<p>5 - Mesures de lutte contre l'incendie</p>	<p>Produit ininflammable. Produit de combustion ou décombustion dangereux : dioxyde de chlore. Point éclair : néant. Pas de risques particuliers.</p>
<p>6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle</p>	<p>PROTECTION INDIVIDUELLE Laver la zone polluée avec un détergent approprié et rincer abondamment.</p> <p>PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT Respecter la réglementation locale en vigueur.</p> <p>METHODES DE NETTOYAGE Endiguer avec un matériau absorbant (sable, sciure...), laver avec un détergent approprié et rincer abondamment.</p>
<p>7 - Manipulation et stockage</p>	<p>MANIPULATION : Ne présente aucun danger. STOCKAGE : Stocker à l'abri du gel et de fortes chaleurs. Ne pas mélanger avec des produits acides.</p>
<p>8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle</p>	<p>Respecter la bonne pratique d'utilisation des produits détergent.</p>

9 - Propriétés physiques et chimiques	Aspect : liquide incolore Odeur : Nectar Densité : 1 ± 0.05 g/cm ³ pH : 6.93 ± 0.3 Solubilité dans l'eau : soluble totalement
10 - Stabilité et réactivité	STABILITE Produit stable MATIERES A EVITER Agents oxydants forts ou agents réducteurs acides. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX Gaz de dioxyde de chlore.
11 - Informations toxicologiques	Pas de données. Ne présente pas de dangers particuliers pour la nature.
12 - Informations écologiques	PRODUIT BIODEGRADABLE
13 - Considérations relatives à l'élimination	ELIMINATION DES DECHETS Destruction en centre agréée.
14 - Informations relatives au transport	Transport non réglementé.
15 - Informations réglementaires	Pas d'étiquetage. S1/2 : Conserver sous clé et hors de la portée des enfants. S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
16 - Autres informations	Les indications ci-dessus se basent sur l'état actuel de nos connaissances et ne présentent aucune garantie pour les caractéristiques. Les législations et prescriptions sont à respecter par le destinataire de notre produit sous sa propre responsabilité. Fiche de données de sécurité établie en conformité avec l'annexe II du règlement (CE) n°1907/2006 concernant REACH. Libellés des phrases R figurant au paragraphe 3: R 22 : Nocif en cas d'ingestion. R 32 : Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique R 41 : Risque de lésions oculaires graves. Etiquetage du contenu (Règlement CE n°648/2004 - 907/2006): - moins de 5% de : agents de surface non ioniques - parfum Fragrances allergisantes Alpha isométhyl ionone, benzyl alcohol, limonene, citral, geraniol, butylphényl méthyl propional, linalool. Etiquetage Biocides (Règlement 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007 et directive 98/8/CE): Concentration en dioxyde de chlore : 1.05g/l